

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 10 août 2018

## SITUATION DES RESSOURCES EN EAU AU 9 AOÛT 2018 DANS LE DÉPARTEMENT

Malgré une bonne recharge des nappes d'eau souterraines l'hiver dernier, le déficit de pluviométrie conjugué avec les fortes chaleurs du mois de juillet ont entraîné une baisse significative des débits des cours d'eau. Ces baisses de débits nécessitent pour certains bassins versants la prise de restrictions d'usage de l'eau.

La carte ci-dessous représente les bassins versants de la petite Sauldre, de la Rère, de la Grande Sauldre, du Beuvron, de l'Aubois, de l'Auron, du Cher, de l'Arnon amont, de l'Arnon aval, du Fouzon et de l'Indre concernés par les mesures de restrictions d'usage de l'eau instaurées par arrêté préfectoral qui sont principalement les suivantes :

- pour les exploitants agricoles : restrictions horaires des prélèvements d'eau pour l'irrigation,
- pour les industriels : mise en œuvre du plan de limitation des prélèvements d'eau et des rejets,
- pour les collectivités : surveillance accrue du rejet des stations d'épuration, restrictions horaires d'arrosage des espaces verts, réduction des prélèvements pour l'alimentation des canaux,
- pour les particuliers : interdiction du remplissage des piscines, restrictions horaires d'arrosage des pelouses, restrictions horaires de lavage des véhicules, interdiction de remplir les plans d'eau.

Les restrictions sont proportionnées à la situation du bassin versant (alerte, alerte renforcée ou crise).

Pour plus de précisions, les arrêtés de restriction d'usage de l'eau ainsi que les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes peuvent être consultés sur le site Internet de la Préfecture du Cher : <http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-energies-renouvelables-foret-chasse-peche/Eau/Etiage-annee-en-cours>

Signé : La Préfète du Cher

### Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle - 02.48.67.34.36 – [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

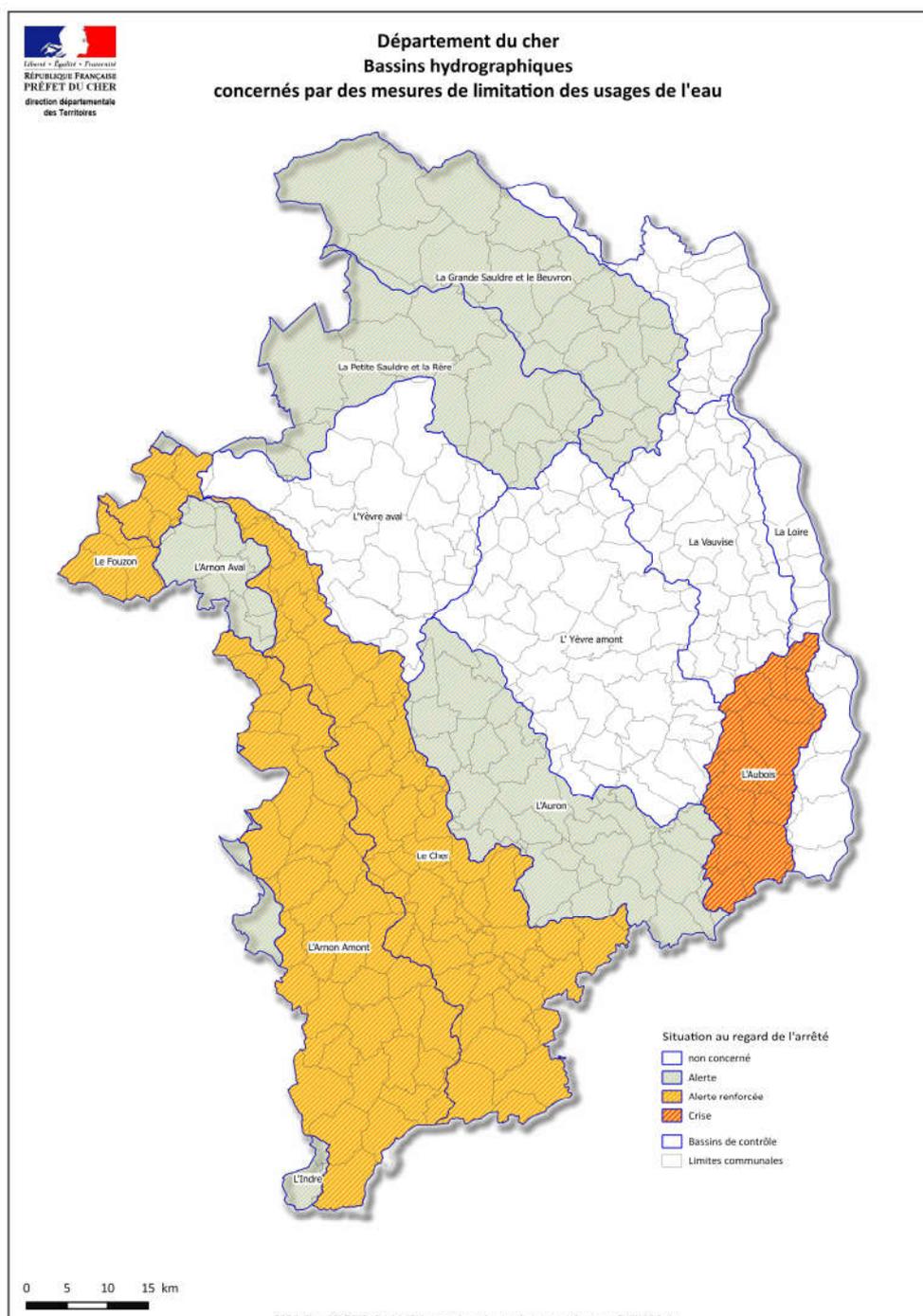
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant – CS 60022- 18020 BOURGES Cedex –

TEL. : 02 48 67 18 18 – Télécopie : 02 48 67 34 37 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER



## Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle - 02.48.67.34.36 – [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant – CS 60022- 18020 BOURGES Cedex –

TEL. : 02 48 67 18 18 – Télécopie : 02 48 67 34 37 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)